

Torrekens, C., « Molenbeek : avant-garde bruxelloise de la gestion de la diversité religieuse », *Les Cahiers de la Fonderie*, n° 33, 2005, pp 62-66.

Molenbeek : avant-garde bruxelloise de la gestion de la diversité religieuse

Les éléments introductifs de la présence musulmane à Molenbeek

L'inscription initiale de l'islam dans le territoire urbain d'une commune comme Molenbeek est, bien entendu, le résultat historique de l'appel, effectué dans les années 1960 par les pouvoirs publics de l'époque, à une main-d'œuvre étrangère, majoritairement issue d'Afrique du Nord et de Turquie, dans une période de croissance économique et de plein-emploi. Mais elle est aussi bien plus que cela, et résulte en fait de la combinaison complexe de facteurs économiques et sociaux qui ont provoqué la modification du « projet » migratoire. C'est en premier lieu la crise économique des années 1970 qui va modifier la situation des migrants : entrée en période de récession, la Belgique met un terme à sa politique d'immigration en 1974, ce qui équivaut à une fermeture officielle des frontières. Les migrants marocains et turcs qui n'ont pu profiter que d'une décennie de plein emploi (à la différence des migrations italienne et espagnole, par exemple) n'ont pu atteindre leur objectif de réussite matérielle avant de rentrer au pays. Celui-ci se trouve donc post-posé à plus tard dans l'espoir d'une amélioration de la situation économique. Cependant, la fermeture des frontières signifie aussi pour les migrants que s'ils prennent la décision de rentrer, il leur sera presque impossible de revenir en Belgique. Enfin, les regroupements familiaux prévus dans les conventions bilatérales confortent progressivement les migrants dans l'idée d'une installation définitive. Le facteur économique est souvent considéré comme la raison essentielle qui a déterminé les pouvoirs publics belges de l'époque à recourir à l'immigration, mais c'est oublier que le facteur démographique constituait pour les autorités belges de l'époque (et wallonnes en particulier) un argument important qui a d'ailleurs contribué à l'échec des négociations avec l'Algérie, peu désireuse de voir se développer une émigration familiale de ses ressortissants (Frennet-De Keyser, 2003).

Quant à l'installation même des migrants musulmans dans certaines communes de Bruxelles, elle tient également à plusieurs facteurs. D'abord, ceux qui sont propres à une migration de travail c'est-à-dire l'installation des migrants dans certains quartiers de l'espace urbain. En effet, l'immigration de travail était conditionnée par l'obtention d'un double permis : dans le chef de l'employeur et dans celui du travailleur immigré. Dans la grande majorité des cas, ces permis liaient le travailleur migrant à un secteur d'activité particulier pendant au moins trois ans. Cette réglementation du marché du travail a eu un impact majeur sur l'implantation géographique des migrants (Kesteloot, Peleman, Roesems, 1997). Lorsque la crise économique des années '70 est venue toucher les secteurs d'emploi dans lesquels ils étaient employés (sidérurgie, mines, etc.), les travailleurs immigrés ont afflué vers les grands centres urbains à la recherche d'un autre emploi. Ils ont pu s'installer dans les zones urbaines d'habitat populaire aux coûts abordables et qui étaient à la même époque délaissés par les familles qui, profitant de l'embellie économique des années 1960, ont pu déménager vers la périphérie (Kesteloot, 1990). Dans une ville comme Bruxelles, ces quartiers étaient (et sont toujours) situés au centre de la ville. Dans le cas d'une grande partie des immigrés musulmans, les conditions socio-économiques plus précaires, la qualification professionnelle limitée ainsi que les difficultés d'accès au marché de l'emploi ont, par la suite, encore restreint leur possibilité de mobilité résidentielle. Ils sont donc demeurés dans ces quartiers même lorsque l'emploi les a progressivement désertés. De plus, le développement de Bruxelles comme région et comme capitale européenne a provoqué la mise en œuvre d'importants

chantiers de rénovation qui ont réduit l'offre de logements bon marché et ont, par conséquent, refoulé vers d'autres communes, c'est-à-dire vers l'ouest (dans les quartiers du croissant pauvre de la ville), les groupes de population les plus démunis (Alaluf, 1993). Cette installation des familles musulmanes dans certains quartiers de certaines communes témoigne, enfin, des discriminations (refus d'inscription ou mesures du type « seuil de tolérance » pratiquées par certaines communes, refus de louer à des étrangers, sélectivité dans l'octroi des logements sociaux, etc.) que vivent ces familles ainsi que des réseaux de solidarité maintenus ou créés dans ces espaces. La polarisation d'une ville comme Bruxelles est donc indéniable et se manifeste également à l'échelon local des communes. Ainsi, à Molenbeek la ligne de chemin de fer délimite la structuration spatiale et fonctionne comme une ligne de démarcation entre quartiers défavorisés d'un côté, et quartiers plus aisés de l'autre.

Visibilisation progressive de l'islam dans la commune

L'installation définitive des familles musulmanes va progressivement faire émerger de nouveaux besoins en termes de structuration religieuse. Les musulmans ayant besoin de lieux en nombre suffisant pour pratiquer et prier dans de bonnes conditions, ce sont d'abord des salles de prière qui vont être créées en réhabilitant d'anciennes maisons ou des locaux inoccupés. Généralement structurées autour d'une voûte de deux personnalités, un certain nombre de mosquées vont également voir le jour suite aux mésententes et divergences de points de vue entre personnes, chaque micro « schisme » au sein des fidèles menant à l'ouverture d'un nouveau lieu de culte par une partie de ceux-ci. Ensuite, la présence des enfants et des jeunes va développer le souci, dans le chef des parents, de la transmission religieuse mais aussi culturelle, et donc de l'organisation de cours de religion mais également de langues (arabe, turc, etc.). Cette deuxième étape de la structuration religieuse des communautés musulmanes va nécessiter de trouver de nouveaux locaux plus grands et plus adaptés ou de rénover les anciens afin de recevoir les enfants le mercredi après-midi et le samedi matin. Enfin, c'est tout un tissu économique qui va apparaître en s'appuyant sur les habitudes de consommation des familles musulmanes que le marché « classique » peine à combler. Toute une série de magasins vont s'ouvrir afin de fournir aux familles les produits qu'elles recherchent : boucheries *halal* (licite, autorisé), boulangeries, pâtisseries, librairies, disquaires, boutiques spécialisées dans les vêtements de fête, « bazars » fournissant ustensiles de cuisine et objets de décoration dont certains jouiront d'ailleurs d'un véritable effet de mode quelques années plus tard. Ce vaste ensemble de commerces peut être qualifié d'*ethnic business* ou plus généralement de marché *ethno-islamique* car il mêle souvent références culturelles et religieuses. A l'origine, ces commerces s'adressaient presque exclusivement à la population d'origine immigrée, ils ont donc utilisé des signes et des symboles pour se rendre facilement compréhensibles et identifiables par cette population. C'est l'émergence des premières formes de visibilité de la diversité religieuse et culturelle dans la commune.

Les mosquées sont, en règle générale, assez peu visibles dans l'espace public par souci de discrétion et/ou affichaient parfois quelques timides inscriptions en arabe ou en turc destinées à signaler le lieu de prière aux pratiquants et/ou à leur fournir des informations sur les heures d'ouverture, par exemple. Une tendance à accroître la visibilité des mosquées et des associations musulmanes au sein de l'espace public de la commune se dégage depuis quelques années, et ce, sous l'impact de deux facteurs. D'abord, avec les modifications, dans les années 1980, du Code de la nationalité et l'introduction du droit du sol, de plus en plus de musulmans ont pu acquérir la nationalité belge. Cette évolution a permis l'émergence d'une identité musulmane belge, bruxelloise et bien sûr molenbeekoise qui a rendu plus légitime l'expression de l'islam au sein de l'espace public. Certaines mosquées ont souhaité se visibiliser davantage dans un souci de transparence mais également avec la volonté de fournir aux musulmans molenbeekoïses des lieux de

culte plus en adéquation avec leurs attentes et par ce mécanisme, de faire accéder la religion musulmane à une certaine forme de reconnaissance et de légitimité dans l'espace public. Les communautés musulmanes de Molenbeek comptant de plus en plus de convertis et de jeunes ne maîtrisant pas nécessairement les langues des pays d'origine des premiers migrants musulmans, les mosquées ont également improvisé de nouveaux mécanismes afin de se signaler comme, par exemple, des panneaux avec des traductions « phonético-francisées » de l'arabe. Cette évolution est vue favorablement par le Bourgmestre de la commune, Monsieur Philippe Moureaux qui remarque qu'« il y a quelques années, on n'osait pas dire qu'il y avait une mosquée. C'était presque un lieu qui était caché. Maintenant, vous avez des mosquées où il est marqué à la porte : « mosquée ». Ce qui m'apparaît tout à fait souhaitable »*.



Exemple de panneau signalant une mosquée molenbeekoise en arabe et en phonétique



Exemple d'inscription en arabe signalant une mosquée molenbeekoise

La diversité culturelle et religieuse faisant suite à la présence de l'islam à Molenbeek s'est donc exprimée visuellement de multiples façons dans l'environnement urbain : par l'apparence dans les vêtements (comme le foulard, par exemple), par des traits physiques et phénotypiques, ou encore par l'emploi d'une langue qui renvoie à d'autres origines culturelles. Elle a également pris la forme des commerces ethniques et de leurs inscriptions sur les vitrines et/ou sur les façades (en arabe, par exemple), et elle concerne également la présence des lieux de culte dont un certain nombre se visibilisent par des éléments architecturaux (par une mosaïque, par exemple), ou par des panneaux avec le nom de la mosquée et des inscriptions en arabe et en turc. Il s'agit donc d'un ensemble de marqueurs symboliques qui vise non seulement à signaler la présence de l'islam dans l'espace public, mais également et surtout, à donner du sens à l'environnement et au quartier. En effet, les populations musulmanes ont opéré, à partir de l'islam, au marquage symbolique de l'espace et à une mise en forme sociale et visuelle de leur environnement. Cet accroissement de la visibilité de l'islam, à Molenbeek comme dans d'autres communes de Bruxelles, coïncide nettement avec le moment d'occupation stable et familiale de l'espace urbain (Dassetto, 1990).

La commune de Molenbeek : une approche pragmatique du « vivre ensemble »

Comme nous l'avons déjà souligné, la présence de l'islam à Bruxelles est un phénomène très concentré qui est dû à l'ensemble des phénomènes économiques et sociaux que nous avons

développés plus haut. Certaines communes sont donc, plus que d'autres, amenées à devoir gérer certaines manifestations pratiques de la religion musulmane au sein de l'espace public. Molenbeek fait partie de ces communes et après avoir connu, pendant les années 1980, une période de véritable « racisme institutionnel » durant laquelle toute manifestation de l'islamité d'une partie de la population était très mal acceptée (Rea, 1997), la commune s'est engagée, à partir des années 1990, dans la voie du dialogue et de la concertation avec les représentants de l'islam au niveau local. Cette évolution est due à trois facteurs qui vont faire évoluer les mentalités politiques : d'abord, le changement d'élite politique à la tête de la commune au début des années 1990, ensuite, les modifications du Code de la nationalité, que nous avons déjà évoquées ci-dessus et qui vont amener le personnel politique à prendre en considération le nouveau potentiel électoral que les populations musulmanes vont progressivement constituer. Enfin, les lacunes du processus d'institutionnalisation de l'islam laissent de nombreux dossiers en suspens, comme par exemple celui de la reconnaissance des mosquées, ce qui se répercute au niveau local, les communes devant gérer de véritables zones d'ombre non résolues par la stagnation actuelle de l'institutionnalisation. Ces trois facteurs vont amener les autorités politiques molenbeekoises à opter pour une gestion pragmatique de l'islam et de ses manifestations sur leur territoire en recherchant, au sein de la communauté musulmane, des interlocuteurs et puis progressivement, des représentants. L'évolution de la commune de Molenbeek sur ce dossier sera due en grande partie à la démarche proactive de son Bourgmestre, Monsieur Philippe Moureaux qui, dès 1992, prend le parti de visiter les mosquées et de rencontrer leurs représentants lors d'une des deux manifestations les plus concrètes de l'islam dans la commune, c'est-à-dire le mois de Ramadan. Les problèmes de circulation, engendrés par l'affluence des personnes réalisant leurs achats peu avant la rupture du jeûne, principalement dans les commerces du centre de la commune, constituaient un point de tension dans la commune et ont nécessité que celle-ci mette en place un dispositif spécifique durant cette période afin de régler une partie du problème. Philippe Moureaux, bourgmestre de Molenbeek, explique la situation à laquelle il fut confronté au début de son mandat : *« Il faut savoir que la commune, au moment du Ramadan, vit une période très particulière, parce que non seulement il y a des gens de Molenbeek mais aussi des gens de très loin qui viennent faire leurs courses ici avant la rupture du jeûne. Et donc, quand je suis arrivé, j'ai été confronté à des difficultés relationnelles entre la police et cette communauté qui était tout d'un coup très nombreuse dans les rues, les voitures qui ne circulaient plus, etc. Et donc, nous avons été amenés à mettre en place un dispositif tout à fait particulier, au moment du Ramadan, en termes de police et de prévention, simplement pour fluidifier la circulation, pour que les relations restent conviviales »*. C'est la gestion de la deuxième manifestation concrète de la présence de l'islam dans la commune, à savoir la fête de l'Aïd al-Kebir (fête du mouton) ou Aïd al-Adha (fête du sacrifice), qui va amener les autorités communales à rechercher des interlocuteurs au sein de la communauté musulmane. Cette fête, mêlant dimensions religieuses et culturelles, est largement suivie à Molenbeek et témoigne à sa façon de la visibilité de l'islam dans la commune, notamment lorsqu'elle a lieu un jour de semaine, comme ce fut le cas cette année.



**Place communale de Molenbeek un jour de semaine
« normal »**



**Place communale de Molenbeek le jeudi 20 janvier
2005, jour de l'Aïd**

En répercutant la loi européenne réglementant l'abattage, le fédéral a interdit l'abattage à domicile et a chargé les communes de son organisation. Celle-ci nécessite un important dispositif en termes d'infrastructures (trouver un site, l'aménager, etc.), de moyens humains (personnel communal, policiers, etc.) et financiers mais également en termes d'organisation (modifier la circulation, la trajectoire d'un bus, etc.), d'information (distribution de dépliants, de tracts, etc.) et de coordination entre les différents responsables. Christian Magerus, échevin de l'environnement et de la propreté publique de Molenbeek, développe l'organisation qui a été mise en œuvre : *« il y a une dizaine d'année, je dirais, la manière dont se déroulait la fête, en termes de malpropreté, d'hygiène publique, était réellement une, comment dire ?, une grosse préoccupation pour la commune (...). La responsabilité de la commune est de pouvoir mettre sur pieds un abattoir communal pour justement inviter les populations d'origine musulmane à venir y présenter leur mouton. La responsabilité de la commune est aussi de mettre tout en œuvre pour que cet abattoir réponde aux normes légales (...). On a aménagé les lieux l'année passée pour que ça réponde aux normes de propreté et d'hygiène (...). Il y a un coordinateur général de la fête du sacrifice qui gère sur le plan administratif. Le responsable de la propreté publique assume la charge technique. Et alors, aussi, on a désigné quelqu'un qui est responsable, je dirais, de la communication extérieure, pour faire savoir la manière dont on fonctionne, pour faire savoir les jours d'inscription, comment faire pour s'inscrire, etc. Ce qui veut dire des distributions sur les marchés, distributions dans les boîtes aux lettres, distributions dans les mosquées, etc. »* **. Les contacts informels et irréguliers que les autorités communales entretenaient avec les représentants des mosquées vont graduellement s'« institutionnaliser » afin de répercuter au mieux l'information concernant le site d'abattage ainsi que les modalités d'inscription aux fidèles mais également pour progressivement prendre en compte leurs attentes, notamment en ce qui concerne le côté festif repris assez récemment dans la logique organisationnelle mise en place par la commune. Cette institutionnalisation des relations entre autorités communales d'un côté, et représentants des mosquées de l'autre, a débouché sur l'organisation d'une structure informelle appelé le « Conseil Consultatif des Mosquées de Molenbeek » qui dispose depuis peu d'un local prêté par la commune. Cette gestion pragmatique et proactive (dans la recherche d'interlocuteurs) s'est en quelque sorte finalisée dans l'octroi d'un subside alloué par la commune au Conseil Consultatif permettant d'effectuer les travaux de rénovation et d'aménagement les plus urgents, et ce, dans l'attente d'une reconnaissance officielle des mosquées au niveau régional.



Rue du Prado un jour de semaine « normal »



Rue du Prado le jour le jeudi 20 janvier 2005, jour de l'Aïd

Conclusion

La répartition de la population musulmane bruxelloise tient tant à des facteurs économiques (crise économique des années 1970, etc.) qu'à des facteurs sociaux (précarité socio-économique, etc.), urbanistiques (structuration de la ville de Bruxelles, etc.) et même illégaux (discrimination au logement, refus d'inscription, etc.). En conséquence, les populations musulmanes se trouvent très concentrées dans certaines communes bruxelloises, et à l'intérieur de celles-ci, dans certains quartiers. La commune de Molenbeek en est une illustration parfaite étant donné qu'elle tend à se diviser entre une partie « haute », résidentielle, et une partie « basse », plus défavorisée. C'est donc dans certains de ces quartiers que la commune a vu la présence de l'islam s'inscrire dans son territoire urbain et timidement se visibiliser, principalement sous l'impulsion des commerces ethno-islamiques et des mosquées. Molenbeek est également caractéristique d'une évolution en cours dans l'ensemble des communes du centre de Bruxelles dont une partie importante de leur population est musulmane : la mise en place progressive de modes de concertation entre les élus locaux et des représentants de la « communauté musulmane ». Les changements intervenus dans le Code de la nationalité et l'introduction du droit du sol auront donc eu un impact majeur sur la situation des musulmans au niveau local. Rompant avec le racisme institutionnel des années 1980, la commune de Molenbeek a su s'engager dans la voie du dialogue et l'amener à un niveau inexistant dans les autres communes bruxelloises. L'élément électoral n'est, certes, pas absent des raisons qui ont poussé la commune à évoluer vers une attitude pragmatique, plus ouverte et conciliante envers les musulmans, cependant, nombre de représentants de mosquées se sont rapidement mis au fait des « nouvelles » règles du jeu et ont pu, par ce mécanisme, faire accéder un certain nombre de doléances des citoyens musulmans à l'espace politique molenbeekois, notamment en termes de visibilité. La démarche molenbeekoise fait figure d'exercice précurseur en la matière, et tient lieu, d'ailleurs, de « modèle à suivre » pour d'autres communes bruxelloises. Et même si les échanges entre autorités communales et interlocuteurs musulmans n'ont pas encore maximisé toutes leurs possibilités en étant, parfois, entrepris dans l'urgence (notamment en ce qui concerne l'organisation de la fête de l'Aïd), il n'en reste pas moins que les résultats acquis à Molenbeek ont permis de faire accéder la religion musulmane à une certaine forme de reconnaissance et de légitimité au sein de l'espace public local.

Pour en savoir plus :

ALALUF, Mateo (directeur scientifique), *Les immigrés dans la ville, Trajectoires migratoires et espaces résidentiels*, Programme de recherche en sciences sociales, Etude de l'immigration, Université Libre de Bruxelles, Institut de Sociologie, 1993, 172 pp.

DASSETTO, Felice, « Visibilisation de l'islam dans l'espace public », in BASTENIER, Albert, DASSETTO, Felice (eds), *Immigrations et nouveaux pluralismes, Une confrontation des sociétés*, Louvain-La-Neuve, De Boeck Université, 1990, pages 179-208.

DASSETTO, Felice (ed.), *Facettes de l'Islam belge*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, 1997, 310pp.

DE BRUYN, Raf, DE LANNOY, Walter, *Migrations dans l'agglomération bruxelloise 1980-1990*, Bres, Bruxelles, 1991, 65 pp.

FRENNET-DE KEYSER, Anne, « La convention belgo-marocaine du 17 février 1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1803, 2003, 46 pp.

KESTELOOT, Christian, « L'écologie sociale et la répartition territoriale des étrangers », in BASTENIER, Albert, DASSETTO, Felice (eds), *Immigrations et nouveaux pluralismes, Une confrontation des sociétés*, Louvain-La-Neuve, De Boeck Université, 1990, pages 157-178.

KESTELOOT, Christian, PELEMAN, Katleen, ROESEMS, Truus, « Terres d'exil en Belgique », in COENEN, Marie-Thérèse, LEWIN, Rosine (coord.), *La Belgique et ses immigrés, Les politiques manquées*, Bruxelles, De Boeck Université, 1997, pages 25-43.

MANCO, Ural, KANMAZ, Meryem, « De la pathologie au traitement. La gestion municipale de l'islam et des musulmans en Belgique », *Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien*, n°33, janvier-juin 2002, pp 57-88.

REA, Andrea, « Mouvements sociaux, partis et intégration » in COENEN, Marie-Thérèse, LEWIN, Rosine (coord.), *La Belgique et ses immigrés, Les politiques manquées*, Bruxelles, De Boeck Université, 1997, pp 47-100.

REA, Andrea, « La reconnaissance et la représentation de l'islam », *L'Année sociale*, 1999, pp 269-275.

* et ** Entretiens réalisés respectivement le 01/12/2004 et le 21/12/2004. Travaux subsidiés par la Région de Bruxelles-Capitale.